

Lettre d'engagements

Sciences Po accessible

Sciences Po inscrit l'accessibilité au cœur de sa politique d'égalité des chances. À l'instar de la loi du 11 février 2005, qui pose le principe de l'accès de tous à tout, et de la charte « Université / handicap » de la CPU, Sciences Po formalise sa stratégie d'accessibilité avec cette lettre d'engagements, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

En faisant de l'accessibilité une règle transversale de fonctionnement, **Sciences Po privilégie l'autonomie**. L'objectif est de garantir l'environnement le plus accessible possible en supprimant ou en réduisant les situations de handicap rencontrées à Sciences Po par ses étudiants, ses salariés, ses enseignants et les publics qui fréquentent l'établissement, sur l'ensemble de ses campus.

Sciences Po informe de sa politique d'accessibilité et de sa mise en œuvre. Chaque service et chaque activité font l'objet d'une information sur les dispositifs d'accessibilité disponibles, en tenant compte de toutes les formes de handicap; et un correspondant est systématiquement indiqué pour faire connaître les éventuels besoins complémentaires.

Ces informations sont notamment communiquées aux publics susceptibles d'être intéressés par **une intégration** à Sciences Po : les candidats éventuels à une procédure d'admission ou à un recrutement. **Sciences Po garantit l'accessibilité de ses procédures d'admission et de recrutement.**

Sciences Po s'assure de l'accessibilité des bâtiments sur l'ensemble de ses campus, en tenant compte de leurs particularités architecturales. Sciences Po fait en sorte que cette accessibilité facilite l'accès et la participation à l'ensemble des activités et des services qui y sont assurés par et pour les étudiants en formation initiale et en formation continue, les salariés, les enseignants et les usagers.

Sciences Po construit et maintient un parcours pédagogique accessible dans son intégralité à tous les étudiants. L'institution s'efforce de garantir la participation des étudiants en situation de handicap aux enseignements (accès aux salles de cours, aux ressources documentaires, au contenu des enseignements délivrés, aux examens) en privilégiant, autant que possible, leur autonomie.

Les enseignants et les équipes pédagogiques contribuent à cette **accessibilité pédagogique** et sont forces de proposition en matière de développement des pratiques innovantes quant à l'accompagnement de certains handicaps.

Sciences Po veille à l'**accessibilité de ses bibliothèques** : accès à leurs locaux et à leurs équipements, consultation des ouvrages et des ressources numériques.

Les étudiants handicapés peuvent être accompagnés par Sciences Po dans la préparation de leur **départ en année de mobilité internationale**.

Les étudiants handicapés ont accès aux mêmes **dispositifs d'aide sociale** que l'ensemble des étudiants de Sciences Po.

La communication de Sciences Po et ses événements sont accessibles : au fur et à mesure de leur déploiement, les nouveaux sites internet répondent aux normes RGAA niveau AA, les événements programmés sont affichés avec leur niveau d'accessibilité.

La vie universitaire est également accessible. Les activités sportives et culturelles proposées aux étudiants tiennent compte des éventuelles situations de handicap qui peuvent être rencontrées.

Les associations et les organisations syndicales de Sciences Po s'engagent de la même manière à définir et à mettre en œuvre leur politique d'accessibilité et à permettre la participation de leurs adhérents handicapés à leurs activités et leurs manifestations.

Les étudiants internationaux ont accès aux mêmes dispositifs et bénéficient des mêmes services. L'ouverture croissante à l'international incite Sciences Po à s'inspirer des dispositifs d'accessibilité avancés de certains pays pour proposer une qualité de service équivalente.

Les services proposés par Sciences Po aux étudiants concernant leur **orientation professionnelle, leur recherche de stages et d'emploi**, sont accessibles selon les mêmes principes.

Les engagements de Sciences Po s'appuient également sur une **programmation régulière de sensibilisation et de formation à l'accessibilité**. Les besoins des étudiants, des salariés, des enseignants, des associations et organisations syndicales, en la matière sont pris en compte.

Par ailleurs, établissement d'enseignement supérieur formant les futurs cadres généralistes, **Sciences Po intègre progressivement les notions d'accessibilité dans ses programmes d'enseignement**.

Les salariés et les enseignants de Sciences Po sont régulièrement informés des **possibilités d'aménagements de poste** et des dispositifs prévus pour que le handicap ne soit pas un obstacle à l'insertion professionnelle, au maintien dans l'emploi et à l'évolution professionnelle. Sciences Po contribue par ailleurs à l'emploi des personnes handicapées, notamment en faisant connaître ses offres d'emploi et en recourant au secteur protégé.

Sciences Po favorise les partenariats publics et privés pouvant contribuer à la mise en œuvre de sa politique d'accessibilité, ainsi qu'au développement de l'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur et de l'emploi des personnes handicapées.

Sciences Po met en place un dispositif d'alerte permettant de faire connaître les éventuels dysfonctionnements et communique sur la procédure de traitement de ces alertes.

Ces engagements font l'objet d'une **programmation pluriannuelle, d'indicateurs de suivi et d'un rapport annuel** qui sont présentés devant les instances décisionnaires et représentatives.

Fait à Paris, le 11 février 2013,

Jean GAEREMYNCK

Administrateur provisoire de
l'Institut d'Études Politiques de
Paris



Alain ARTIGUES

Secrétaire du Comité d'entreprise
de la Fondation Nationale des
Sciences Politiques



Ségolène TAVEL

Présidente étudiante de la
Commission paritaire de l'Institut
d'Études Politiques de Paris



Frédéric PUIGSERVER

Président enseignant de la
Commission paritaire de l'Institut
d'Études Politiques de Paris

